

.....
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2017/ 289 / PRG/SGG

PORTANT TRANSFERT DE CREDITS BUDGETAIRES EXERCICE 2017

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu – La Constitution ;

Vu -- La Loi L /2012/N°012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances ;

Vu -- La Loi L /2017/N°0042/AN du 11 septembre 2017, portant Loi de Finances Rectificative pour l'année 2017 ;

Vu – Le Décret D/2013/015/PRG/SGG du 15 janvier 2013, portant règlement général de gestion budgétaire et de comptabilité publique ;

Vu – Le Décret D/2015/226/PRG/SGG du 26 décembre 2015, portant nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;

Vu – Le Décret D/2015/227/PRG/SGG du 30 décembre 2015, portant structure du Gouvernement ;

Vu – Le Décret D/2016/003/PRG/SGG du 04 janvier 2016, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu – Le Décret D/2016/138/PRG/SGG du 20 Avril 2016, portant attributions et organisation du Ministère du Budget ;

Vu -- Le Décret D/2016/387/PRG/SGG du 30 décembre 2016 portant répartition entre les départements Ministériels et Institutions des crédits de paiement ouverts au Budget de l'Etat pour 2017.

Sur proposition du Ministre du Budget ;

DECRETE

Article 1^{er}

Il est autorisé le transfert de crédits de GNF 50 000 000 000 (Cinquante milliards de Francs Guinéens) entre les lignes des Titres II “ Traitements et Salaires” et V “Investissements Publics ” des Budgets de certains Ministères, suivant le tableau ci-après : 

TABLEAU DE CROISEMENT

Object	Sous-Section	T	C	A		Crédit Initial	Crédit Actuel	Annulation	Ouverture	Crédit Révisé
24					Assemblée Nationale					
	11000100600				Assemblée Nationale-Secs centrx-- Ress.propres h.pjt					8 493 786
		2	25	50	Cotisation sociale employeur rémunérations particulières	6 458 493 786	6 458 493 786	6 450 000 000		
11					Ministère de l'Agriculture					
	11121300100				Réhabilitation Pistes Rurales-Déconclnt-- Ress.propres BND					
		5	52	12	Pistes		50 000 000 000		50 000 000 000	100 000 000 000
05					Ministère de la Sécurité et Protection Civile					
	22000100600				Sécurité intérieure Police-Secs centrx-- Ress.propres h.pjt					
		2	21	10	Salaires fonctionnaires & contractuels permanents	163 095 396 600	123 215 502 252	7 000 000 000		116 215 502 252
09					Ministère de l'Economie et des Finances					
	31000100600				Min. Economie et Finances-Secs centrx-- Ress.propres h.pjt					
		2	21	50	Cotisation sociale employeur fonctionnaires & contr. perm.	3 466 803 530	3 466 803 530	3 466 000 000		803 530
03					Ministère de la Défense Nationale					
	21000900600				Min. Défense Nationale-Ens.N.V.-- Ress.propres h.pjt					
		2	22	50	Cotisation sociale employeur Militaires	45 319 869 672	45 319 869 672	25 000 000 000		20 319 869 672
13					Ministère Mines, Géologie					
	86000100600				Min. Mines Géologie et Environ.-Secs centrx--Ress.propres					
		2	21	50	Cotisation sociale employeur fonctionnaires & contr. perm.	1 013 609 850	1 013 609 850	1 000 000 000		13 609 850
32					Ministère des Transports					
	76000100600				Entretien routier Pistes rural-Secs centrx-- Ress.propres h.p					
		2	21	50	Cotisation sociale employeur fonctionnaires & contr. perm.	1 108 544 650	1 108 544 650	1 100 000 000		8 544 650

2/4

34				Ministère de l'Enseign. Sup. et de la Rec. Scientifique					
	46000100600			Ens. Sup et Rech. Scientifique-Sces centr-- Ress. propres h					
		2	21	50	Cotisation sociale employeur fonctionnaires & contr. perm.	3 109 631 950	3 109 631 950	3 100 000 000	9 631 950
	46000300600				Ens. Sup et Rech. Scientifique-Déconc.int-- Ress. propres h.				
		2	21	50	Cotisation sociale employeur fonctionnaires & contr. perm.	1 090 793 480	1 090 793 480	1 000 000 000	90 793 480
31					Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts				
	73000100600				Ensemble service-Sces centr--Ress.-propres h.pjt				
		2	21	50	Cotisation sociale employeur fonctionnaires & contr. perm.	1 181 778 950	1 181 778 950	1 181 000 000	778 950
	73000300600				Ensemble service-Déconc.int--Ress.-propres h.pjt				
		2	21	50	Cotisation sociale employeur fonctionnaires & contr. perm.	875 985 200	875 985 200	703 000 000	172 985 200
Totaux						50 000 000 000	50 000 000 000		

172

Article 2

Le montant du transfert, servira à préfinancer le montant de l'appui budgétaire supplémentaire accordé par la Banque Mondiale à la Guinée, au titre de l'exercice 2017.

Article 3

Le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre du Budget et le Ministre Directeur de Cabinet de la Présidence de la République sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application des dispositions du présent Décret.

Article 4

Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 03 NOV. 2017



PROFESSEUR ALPHA CONDE

AMPLIATIONS :

PRG	2
SGG	2
MEF/CAB	2
MB/CAB	2
DNB	2
DNSI	2
DNCF	2
DNTCP	2
ARCHIVES	2
TOTAL	18